

Avant votre maquillage permanent

RECOMMANDATIONS PREALABLES

Vous venez de prendre rendez-vous en vue d'effectuer une prestation de maquillage permanent et je vous en remercie.

Vous devrez effectuer une première retouche qui doit se tenir 3 à 4 semaines après votre première séance. Pensez à réserver dès à présent votre rendez-vous.

Par la suite et afin de maintenir une qualité irréprochable de votre Maquillage Permanent, vous devrez effectuer un entretien tous les 12 à 18 mois.

En effet, les couleurs s'estompent au fil des mois du au renouvellement cellulaire.

Afin de conserver des lignes parfaites et une intensité de couleur satisfaisante, l'entretien annuel est donc conseillé.

A l'inverse si aucun entretien n'est effectué, vous perdrez votre tracé au bout de 3 à 5 ans sans disparaître totalement pour autant.

PRECAUTIONS PREALABLES

Préalablement à votre séance de maquillage permanent et afin d'en assurer la longévité, nous vous conseillons de ne pas prendre d'aspirine 5 jours avant l'acte.

Vous devez impérativement consulter le consentement éclairé disponible en téléchargement sur notre site internet et le cas échéant, demandez l'avis de votre médecin en cas de doute. Vous ne devez pas être enceinte ni en période d'allaitement pour recevoir un maquillage permanent.

TRAITEMENT EN FONCTION DE LA ZONE PIGMENTE



YEUX : Se faire prescrire de l'EXTRANASE* afin d'éviter les gonflements. (3 comprimés matin/midi/soir durant les 3 jours qui précèdent l'acte). **OU** Arnica en Homéopathie.



SOURCILS : Effectuer un gommage doux 48 heures avant la dermopigmentation. Le gommage permet d'éliminer les cellules mortes et de libérer la pilosité naissante du sourcil.



BOUCHE : Se faire prescrire de l'EXTRANASE* afin d'éviter les gonflements. (3 comprimés 3x/jour matin/midi/soir durant 3 jours). Nous vous conseillons de prévoir pour votre retour à domicile, une poche de glace afin d'éviter d'éventuels œdèmes.

Si vous êtes sujet aux boutons de fièvre et/ou d'herpès, se faire prescrire en prévention par un médecin traitant, un traitement anti viral (à prendre avant et après la prestation). Vous pouvez également acheter en prévention des compléments alimentaires à base de CYPRÈS et ÉCHINACÉE* (2 comprimés par jour, 4 jours par semaine pendant 1 mois avant l'acte). **Ou** Appliquer de l'huile essentielle** de Tee Tree (Arbre à thé).

*Tous ces produits sont donnés à titre indicatif. Ils se trouvent en pharmacie ; vous devez toutefois vous faire confirmer par votre médecin traitant, qu'il n'existe aucune contre-indication avec votre état de santé. Dans tous les cas, la société Marion Maquillage permanent décline toutes responsabilités si une réaction survenait à l'issue de l'un des traitements préconisés dans le présent feuillet de recommandations.

**Une grande attention doit toujours être portée aux personnes présentant un terrain allergique connu. Un certain nombre de molécules potentiellement allergisantes peuvent être présentes dans les huiles essentielles. Avant la première utilisation il est conseillé d'effectuer un test cutané pour tester la tolérance aux huiles essentielles : appliquer sur l'intérieur du poignet et observer la réaction au bout de quelques heures.